

VECAM
Assemblée générale 26 Juin 2003

Rapport financier sur l'exercice 2002.

Les principaux éléments financiers pour l'association VECAM en 2002 sont les suivants☐

1 – Exploitation

- L'année est marquée par l'autonomisation juridique et financière de Villes Internet, qui passe du statut d'action Vecam à celui d'association à part entière.

Cette évolution apparaît très nettement à travers la diminution des effectifs (l'essentiel de l'équipe étant rattaché à Villes Internet) et du volume d'activité à partir de l'été 2002.

Le volume global passe ainsi de 390 300 à 243 800 en produits d'exploitation et de 370 900 à 227 200 en charges d'exploitation.

Ce volume est également à minorer *de facto* de 18 000, du fait que la subvention de la DATAR était en réalité destinée à I3C, Vecam ne jouant qu'un rôle de caisse de transmission.

Le résultat d'exploitation s'élève à 16581 euros.

Le bénéfice pour l'année 2002 s'élève à 1166 euros.

- Les recettes restent constituées pour l'essentiel de subventions publiques, qui s'élèvent à 134 000 euros, contre 234 000 l'année antérieure.

Les autres recettes sont constituées de la façon suivante☐

- subventions privées☐7990
- adhésions☐918
- reprises de provisions pour charges 61832 (18293 Datar pour I3C, 15 244 Villes Internet, transfert de charge villes Internet☐10 000).
- produits divers de gestion courante 26000☐dont subvention à recevoir☐25000)

- Les charges d'exploitation concernent en majeure partie les ressources humaines, qui avec un volume de 154 000 , sur 227 200 représentent☐7,8 % de l'ensemble des charges.

Les autres charges d'exploitation se ventilent pour l'essentiel de la façon suivante☐

- 16700 en organisations de colloques et séminaires
- 15200 en voyages et déplacements, missions et réceptions
- 6200 en honoraires (expert comptable et commissaire aux comptes)
- 3300 en frais Internet
- 3000 de taxes sur les salaires
- 13400 de dotations aux amortissement et aux provisions pour risques et charges
- le solde correspondant aux divers frais de fonctionnement (téléphone, loyer etc.) soit environ 15 400 .

- Ventilation analytique

La répartition des charges d'exploitation par poste analytique donne la ventilation suivante☐

- villes internet☐ compris ressources humaines : 44%
- autres activités Vecam y compris ressources humaines☐66%

2 – Bilan

Les capitaux propres de l'association restent très faibles avec un montant de 13 088

L'augmentation des créances à l'actif du bilan est du essentiellement à trois postes☐

- un arriéré du par l'INJEP et que nous n'avons pas à recouvrir de 12 500
- des avances faites par Vecam pour Villes Internet d'un montant de 9800 .
- Des avances faites à la Commission européenne pour le projet @lis d'environ 3000

Le delta sur les subventions à recevoir a été perçu depuis la fin 2002.

Par ailleurs, une dette de 12600 a été contractée auprès de l'association Europe 99, qui a consenti un prêt à taux zéro, emprunt souscrit pour arriver à faire face aux créances mentionnées ci-dessus.

Le montant des agios payés auprès de la banque en 2002 s'élève à 1578 euros.

3 – Conclusion

La situation financière de Vecam reste très précaire tant en exploitation qu'en trésorerie.

En trésorerie, les agios supportés du fait notamment des créances auprès de villes internet et de l'INJEP constituent un handicap de poids. En effet, les subventions publiques reçues, ne peuvent légalement être affectées au paiement de frais bancaires. Ils représentent un manque à gagner conséquent pour une association de la taille de Vecam.

Structurellement, le modèle économique de Vecam relève de la quadrature du cercle☐

Sur les 3 pôles d'activités de l'association (réflexion/propositions, réseautage, projets) seul le dernier est susceptible de trouver des financements.

En période de réduction drastique des subventions publiques, il est difficile de faire porter aux projets le poids du temps-homme/femme affecté aux autres activités de l'association.

Seules des activités éloignant Vecam du cœur de sa vocation (type conseil, études) sont envisageables en 2003, mais ne doivent pas remettre en cause l'autonomie politique de l'association et son projet.